

beau rêve, il est urgent d'opérer les réformes suivantes : suppression des fosses fixes ; établissement des water-closets avec chasse d'eau suffisante, ventilés par la prolongation du tuyau de chute jusqu'au toit avec l'installation de bons siphons obturateurs à chaque jonction ; séparation de l'égout de la rue du drain de la maison par un bon siphon intercepteur ventilé par un tuyau allant au toit de la maison ; abolition des lieux d'aisance en connection avec le drain de la maison.

Pour assurer une bonne exécution des dispositions réglementaires pour l'aménagement hygiénique de l'intérieur des maisons, une ville a besoin d'un homme compétent et possédant des connaissances approfondies en matières d'administration sanitaire.

Notre système de vidange est des plus déplorables. Pourquoi n'adoptons nous pas le procédé de vidange inodore, système Talard. "Il est basé sur l'action de la pression atmosphérique, laquelle agit sur les matières à extraire pour les précipiter dans des tonnes hermétiquement clésées dans lesquelles ont fait le vide sur le lieu même de l'opération au moyen d'une puissante pompe pneumatique à bras ou à vapeur. L'appareil à vapeur remplit une tonne en trois minutes : avec l'appareil à bras il faut 5 à 7 minutes pour remplir une tonne de 15,00 à 2000 litres. Ajoutons que le tuyau d'aspiration des matières est diaphane à son entrée dans la tonne et que l'on peut voir tout ce qui se passe pendant l'opération. De plus, les gaz d'éfètères sont brûlés par le foyer de la locomotive ou par un autre foyer, accompagnant la pompe à bras. Il en résulte que ce procédé ne laisse échapper aucune odeur, et qu'il satisfait à toutes les conditions exigées par les prescriptions hygiéniques."

Nous résumons ici d'autres réformes

indispensables à la propreté d'une ville, et que nous empruntons à M. Chevalier le regretté président de la Société Française d'Hygiène de Paris.

" 10 Point de dépôts ni de projections d'immondices sur la voie publique, car ils ne tardent pas à dessiminer et à produire de la boue.

" 20. Conservation des immondices dans la maison jusqu'à ce que passent les voitures destinées à les enlever. Les voitures, peu élevées jamais surchargées pour ne pas répandre leur trop plein, seront affectées à certains quartiers et y circuleront à des heures fixes, où elles recevront immédiatement les ordures des maisons.

" 30. Ecoulement directe à l'égout des eaux ménagères.

" 40. Placement d'urinoires sur la voie publique, en grand nombre et construits avec soin.

" 50. Etablissements de latrines publiques en proportion suffisante, disposées et surveillées de manière à ce qu'elles ne se convertissent pas en cloaquages."

L'arrosage de la voie publique à Montréal laisse beaucoup à désirer. Nous le répétons la première loi de l'hygiène urbaine est d'éviter la poussière : car il est reconnu que l'air se trouvant en contact avec le sol contient toujours des miasmes capables d'engendrer les maladies. A cet effet les rues devront être arrosées et balayées souvent. A Rouen et dans d'autres villes les rues sont arrosées avec une solution de chlorure de calcium. Ce sel imprégnie le sol et, comme il est fortement hydrométrique, il rend durable pendant plusieurs jours l'humidité qu'il lui communique ; il forme une espèce de patine et dès lors, plus de sécheresse ni poussière.

Nous devrions en faire l'expérience, la chose en vaut la peine.